



LA ROCHELLE

ÉTAT DES SOLS DE SURFACE À L'ISSUE DE LA DERNIÈRE PHASE DE CHANTIER DE L'ÉTÉ 2025

1. Introduction

Une seconde phase de réhabilitation a été réalisée sur le site de La Rochelle, du 7 juillet au 29 août 2025. Durant cette phase, une partie des zones sources restantes ont été traitées. Le présent document a pour objet d'établir l'état des lieux de la qualité des sols de surface à l'issue de cette phase.

VERSION	-	a	b
DOCUMENT	RN032-500137.02.01		
DATE	3 septembre 2025		
ELABORATION	Léa Buisson		
VISA	Arnaud Lemmet		
COLLABORATION			
DISTRIBUTION	SPEED REHAB		

2. État actuel des sols du site de La Rochelle

Préalablement à l'intervention de l'été 2025, l'intégralité du site de LA ROCHELLE a fait l'objet, dans un premier temps, de prélèvement de sols de surface et dans un second temps de sondages et prélèvements des sols dits profonds. Ces 2 interventions ont donné lieu respectivement aux notes référencées 200480.13_RN016_note résultats sols superficiels vb+A en date du 17 février 2025 et 200480.13_RN022_rapport intermédiaire de suivi_vf+A en date du 28 mai 2025.

La caractérisation des sols sur le site, notamment des sols de surface, est inchangée à date sinon pour les seules zones au droit desquelles il y a eu intervention à l'été 2025 encadrée par l'arrêté préfectoral complémentaire du 30 juin 2025. Il s'agit des zones PP22, PP21, PP20, PP26, PP13/PP15, PP10 (non prélevés à date), PP8, PP11 (en attente des résultats). En sus, une sécurisation du talus à proximité de la zone PP19 et de la zone PP18 a eu lieu et une rampe ou piste a été aménagée à proximité de l'entrée de la tente et de la zone PP11 (zone 10). Plus précisément,

- Les zones PP22, PP20, PP8 et PP26 ont été réceptionnées ; elles présentent en bords et fonds de fouille des teneurs en traceurs du site inférieures aux objectifs de réhabilitation. En ce sens, les teneurs résiduelles sont connues et conformes aux objectifs des travaux,
- Les zones PP13/PP15, PP21, PP10 et zone 10 (PP11), sont partiellement réceptionnés (PP21), en cours d'analyse (PP11) ou non réceptionnées et ont fait par conséquent l'objet d'une sécurisation par remblaiement. Les terrains de remblais ont été sélectionnés pour la caractère compatible ou présentant des teneurs inférieures aux objectifs de réhabilitation ; en ce sens, les teneurs résiduelles en l'état à date sont connues et conformes aux objectifs des travaux. Plus précisément,
 - Les terrains issus du talus en façade Ouest du bâtiment, ayant fait l'objet d'une caractérisation par WSP en date du 31 juillet 2025 et dont les résultats analytiques en **annexe** attestent du caractère compatible, ont permis le remblaiement ou la mise en sécurité des zones PP19, PP20, PP22, PP26 et de PP13/PP15 après mise en œuvre d'un géotextile de séparation,
 - Les terrains issus du stock situés à l'extrême Sud du site, caractérisés compatibles dans le cadre des prélèvements des sols dits profonds, échantillons PP0 0-1, PP0 1-2 et PP0 2-3, ont été exploités pour la création de la piste (après pose d'un géotextile) à proximité de l'entrée de la tente et de la zone PP11 (zone 10), mise en sécurité de la fouille PP11 (renforcement des talus), et la mise en sécurité de PP13/PP15,

En somme, en l'état actuel du site, la qualité des terrains en surface, qu'ils aient fait l'objet d'une intervention à l'été 2025 ou non, est connue et compatible. Autrement dit, aucune source de pollution potentiellement émissive n'est présente en surface.

La cartographie ci-dessous illustre l'avancement des opérations mentionné.

